



Equipe pluridisciplinaire :

Téléphone : 03.89.78.74.99

Courriel : cra68@cra-alsace.com

Praticiens Hospitaliers :

Dr Christian SCHAAL

Dr Ayman MURAD

Psychologues :

Ann-Sylvie MAN

Courriel : as.man@ch-rouffach.fr

Aurélien FRITSCH

Courriel : a.fritsch@ch-rouffach.fr

Infirmière :

Gisèle FRANCESCON

Aide-Soignante :

Valérie WILHELM

Psychomotricienne :

Anne-Laure LEBON

Courriel : al.lebon@ch-rouffach.fr

Secrétaires :

Valérie ADOR

Caroline KECH

Téléphone : 03.89.78.71.87

Courriel : secretariat68@cra-alsace.com

Cadre de Santé

Unité Départementale pour

Adultes Autistes :

Guy WITTNER

Téléphone : 03.89.78.70.91

Courriel : g.wittner@ch-rouffach.fr

Résumé de la réunion

Inter-Etablissements

du 28 avril 2006

1. Les troubles envahissants du développement

Une présentation des troubles envahissants du développement a été proposée par le CRA.

Ils constituent une catégorie nosographique formalisée dans la Classification Internationale des Maladies dans sa 10ème version de 1993.

Elle regroupe les différentes formes d'autisme (autisme infantile, autisme atypique, syndrome d'Asperger) de même que le syndrome de Rett, les troubles désintégratifs de l'enfance, les troubles envahissants du développement non spécifiés ; d'autres troubles ne figurent pas dans la CIM-10, comme la dysharmonie évolutive ou la psychose infantile, ces troubles ayant été englobés dans les différentes catégories de la CIM-10.

Une discussion s'ouvre suite à cette présentation :

- faut-il différencier l'autisme du syndrome d'Asperger ?
- cette classification et les termes utilisés ont-ils un impact sur la prise en charge des personnes au quotidien ?
- l'autisme perdrait-il de sa spécificité diagnostique à être classé dans les TED ?
- l'observation minutieuse des comportements, des interactions sociales et des fonctionnements cognitifs est plus importante qu'une classification réductrice pour élaborer des pistes de prise en charge.

2. Charte du réseau

Les participants du réseau se concertent dans l'objectif d'élaborer une charte qui articulerait la collaboration entre tous les partenaires concernés par l'autisme et le CRA.



Les objectifs de cette charte sont :

- d'impliquer les différents acteurs du réseau,
- de codifier les différents types d'intervention,
- de définir les droits et devoirs des acteurs,
- de préciser l'éthique du réseau.

3. Contention / Isolement

Un travail autour des thèmes de la contention et de l'isolement est amorcé.

Pour ce qui est de l'isolement, on constate un vide juridique concernant les établissements médico-sociaux.

Il serait nécessaire que les tutelles reconnaissent un besoin d'isolement dans certaines situations. En effet, isoler c'est aussi soigner et éduquer : admettre que c'est un acte aidant et dépasser les tabous permettra d'élaborer une réflexion autour de cet acte qui n'est pas anodin.

Dans certains cas, l'isolement peut aussi être un acte préventif qui permettra d'éviter la crise.